

crois encore—même si la sécurité du Canada est en cause—que les faits ne peuvent justifier les mesures prises contre un homme qui a effectivement été trouvé coupable, sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui.

Mais pourquoi continuer, monsieur le président? Cette question a été débattue pendant des jours et des jours. Cette situation me rend très malheureux. Trop de questions restent sans réponse. Cet homme est dans une situation absolument intenable, à mon sens; on l'a traité de criminel sans tenter de poursuites contre lui. Il a été trouvé coupable, mais il est peut-être innocent. Je ne comprends pas. Mais comme député ayant siégé dans l'opposition aux parlements provincial et fédéral depuis plus de 32 ans, je sais que si on obtient un peu, c'est toujours ça et que si un premier ministre et un gouvernement acceptent, même avec des réserves, de revoir la question, il faut être reconnaissant. J'espère pouvoir accepter de bonne grâce le faible progrès réalisé et la proposition visant à répondre, du moins en partie, à la demande de compréhension, d'honnêteté et de justice faite par les membres de l'opposition au cours d'une lutte de plusieurs jours en cette Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'ai certaines questions à poser au ministre au sujet d'un incident des plus inusités survenu en ces dix derniers jours. J'espère qu'il m'écouterà, car je ne veux pas qu'il pense que sa position est compromise par ce qui est arrivé cet après-midi. Espérons qu'il n'a pas cette crainte.

Ma question porte sur une affaire dont les tribunaux ont été saisis voilà quelques années. Je veux parler de la cause de Georges Marcotte. En aucune façon je ne veux émettre d'opinion sur la question de la commutation. Je me rends compte de la difficile décision que le gouverneur en conseil avait à prendre en cette cause en raison de la question d'identification. Toutefois, un incident des plus inusités s'est produit au cours des dix derniers jours. Un de nos importants journaux canadiens a fait paraître le rapport d'une longue entrevue avec un détenu coupable de meurtre auquel était annexé un exemple de son talent littéraire et de la tournure artistique de son esprit.

Je voudrais demander au ministre si c'est la politique du ministre de la Justice de permettre aux journaux d'interviewer les assassins reconnus coupables et qui purgent leur

peine au pénitencier? Pour ma part, j'estime que cette attitude n'est pas de nature à apporter rien de bien en ce qui concerne l'administration de la justice. Cela sent le mélodrame que nous voyons parfois dans la république voisine, où les assassins reconnus deviennent injustement des héros.

Je veux savoir qui a donné la permission d'interviewer cet homme. Cette permission a-t-elle été accordée par le ministre de la Justice ou par le ministre lui-même? Qui a fait la demande visant cette entrevue et quelle raison a-t-on invoquée pour l'accorder? J'aurai autre chose à dire quand j'aurai reçu les réponses à ces questions.

L'hon. M. Pennell: Si l'on veut bien me permettre d'intervenir, monsieur le président, je dois dire que s'il y a lieu d'imputer la chose à quelqu'un, c'est à moi qu'il faut s'en prendre, car en vertu du transfert de fonctions, je dois signaler au très honorable chef de l'opposition que je suis maintenant comptable à la Chambre du service des pénitenciers. Je prends sur moi d'obtenir des réponses aux questions du très honorable représentant le plus tôt possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'est-il pas en mesure de répondre à ces questions?

L'hon. M. Pennell: Non, monsieur. J'avoue en toute franchise au très honorable député que je ne suis pas en mesure d'y répondre. Mais les fonctionnaires de mon ministère ne sont pas loin et j'espère qu'ils pourront me donner une réponse immédiate.

Le très hon. M. Diefenbaker: La réponse donnée par le ministre, avec toute la franchise qu'on lui connaît, ajoute du poids à mon opinion; la division en trois parties du ministère de la Justice ne lui assurera ni la force, ni la certitude, ni l'efficacité voulues.

Il est une autre question que je veux aborder, monsieur le président. Elle ne relève pas de la justice mais du budget en général. Nous avons voulu collaborer en permettant l'adoption des crédits dont nous avons été saisis. Ils représentent beaucoup: des milliards de dollars. Nous nous sommes aujourd'hui engagés dans une controverse qui a rendu impossible l'achèvement de l'étude des crédits présentés au comité. Il reste cinq ou six ministères, dont deux d'importance primordiale, dont les crédits n'ont pas été touchés.

Nous aurions été infidèles à notre mandat si nous nous étions hâtés de donner une approbation aveugle ou carte blanche à l'égard d'une masse de dépenses qui demandent encore d'être examinées. Ce n'est pas notre